



**COMPTE-RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2020**

Sur convocation en date du 14 février 2020, le conseil municipal de FRANS s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le vendredi 21 février 2020 à 20 h 30, sous la présidence de M. Martial THEVENET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 **Présents :** 14 **Votants :** 17

Présents : Danielle BLACHE, Nathalie BOIX, Jean-François CHANTELOUBE, Pascal CUNY, Bernard MANVOY, Jean-Pierre MILTON, Michelle NUGUET, Joël PECHOUX, Jean-Luc RAUX, Jérémy ROBERT, Martial THEVENET, Claire VAUDANT, Laurence VIALLA, Nathalie WIMMENAUER.

Absents : Hervé ROCHE.

Pouvoirs : Jean-Philippe GUILLAUD à Martial THEVENET, Valérie MERLE à Laurence VIALLA, Patricia RELACHON à Jean-François CHANTELOUBE.

Secrétaire de séance : Claire VAUDANT élue à l'unanimité.

Compte-rendu de la séance du 17 janvier 2020 : adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

2020-06 Travaux d'aménagement du parvis mairie/église : choix de l'entreprise

Informations et questions diverses

- Informations sur la zone du Pardy
- Subventions pour les travaux d'extension de la mairie

Délibération 2020-06 – Travaux d'aménagement du parvis mairie/église : choix de l'entreprise

Le cabinet Calad'Etudes a rendu l'analyse des offres, suite à la commission d'ouverture des plis du 20 janvier. Les devis présentés s'établissent en dessous de l'estimation prévue. Cinq entreprises ont soumissionné, dont détails ci-après :

ASTEN	106 871,75 € H.T.
GUINOT TP	89 499,35 € H.T.
AXIMA	98 305,60 € H.T.
DE FILIPPIS/EUROVIA/SOBECA	109 411,60 € H.T.
EIFFAGE ROUTE	117 200,85 € H.T.

Il est proposé de retenir l'entreprise GUINOT TP qui a obtenu la meilleure note globale (soit 95 sur 100) et se classe en première position. Les travaux pourraient débiter la 2^{ème} semaine du mois de mars, pour une durée d'environ un mois, et seront coordonnés avec le chantier de l'extension de la mairie.

Approbation du conseil à l'unanimité.

Zone du Pardy

La création d'un nouveau pôle d'entreprises est en cours d'étude sur une propriété de 1,6 hectare près de l'entrée de la zone du Pardy. L'acquéreur de la parcelle a pris contact avec la communauté de communes pour déterminer les conditions de réalisation de ce projet. Cette opération est une réelle opportunité, car elle permettrait de dynamiser la zone artisanale (emplois), et produirait des ressources pour la commune (impôt foncier et taxe d'aménagement).

Le SCOT a été définitivement approuvé cette semaine ; en conséquence le projet de zone commerciale entre dans une phase plus concrète. M. le Maire rappelle qu'un pharmacien nous avait informés de son souhait d'installer son officine au sein de la grande surface. Ce professionnel a contacté la société Intermarché afin de poser les bases de cette installation, en collaboration avec la CCDSV.

M. le Maire se félicite de l'aboutissement imminent de ce dossier complexe qui est le fruit d'un travail collectif de plusieurs années au sein des structures intercommunales. La construction de ce pôle créera des emplois, et freinera l'évasion commerciale vers la rive droite de la Saône. Il s'inscrit également dans les objectifs du développement durable, car moins de déplacements et donc moins de pollution.

Subventions pour les travaux d'extension de la mairie

Au total ce sont trois subventions ont été attribuées pour ces travaux :

- 77 000 € au titre de la DETR
- 99 000 € de la Région pour le bonus bourgs-centres
- 60 000 € du Département

M. le Maire regrette seulement que ces aides nous parviennent après que le budget de l'opération soit bouclé.

Commissions et syndicats

Communication : le panneau lumineux doit faire l'objet d'une réparation. Le nouveau site internet est opérationnel.

Scolaire : prochain conseil d'école le 10 mars.

Personnel : le remplacement du responsable technique est en cours.

Voirie : une remise en état des chemins ruraux est à prévoir. La nouvelle équipe municipale devra prendre en compte ces chemins utiles à l'exploitation des terres agricoles.

CCDSV : le débat d'orientation budgétaire a été voté pour 2020.

SCOT : approuvé cette semaine, il s'applique jusqu'en 2035 (avec une mise à jour tous les 6 ans).

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,
Martial Thévenet

